

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■									
		p1	communautaire récréatif		■								
		u1	utilité publique légère		■								
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0									
	Nombre de logements	max.	1	0									
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■										
	Jumelée												
	Contiguë												
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--									
	Largeur minimum	(m)	7	--									
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--									

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	8000	--								
	Largeur minimum	(m)	60	--								
	Profondeur minimum	(m)	50	--								

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	15	--							
		Avant maximum	(m)	--	--							
		Latérale minimum	(m)	15	--							
		Total des deux latérales minimum	(m)	30	--							
		Arrière minimum	(m)	15	--							
		Espace naturel	(%)	60	--							
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--							
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--							
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)								
	(2)								
	(3)								
	(4)(5)								

ZONE:	Vc 324
<i>De villégiature</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 002 - Implantation en montagne
(2) PIIA 003 - Quai
(3) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiment à potentiel patrimonial
(4) Art. 5.3.3) - Exemption particulière aux conditions de délivrance d'un permis de construction dans le cas d'une construction projetée sur une île
(5) Art. 8.3.7 - Logement de gardien

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme